

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00399

Numéro SIREN : 503 403 172

Nom ou dénomination : 3G GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2022 sous le numéro de dépôt 1959

3G GROUPE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 314.000 €
Siège social : 5 rue d'Italie – 68310
WITTELSHEIM
503 403 172 RCS MULHOUSE

2A 1959 08.03.22

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le premier décembre à neuf heures,

Les associés de la société 3G GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 314.000 €, ayant son siège social 5 Rue d'Italie à 68310 WITTELSHEIM, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le n° 503 403 172, ont délibéré en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Vincent GERBER, Propriétaire de cent cinquante-sept actions, ci	157 actions
- Monsieur Laurent GERBER, Propriétaire de cent cinquante-sept actions, ci	157 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital social, ci	314 actions

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Vincent GERBER préside l'assemblée en sa qualité de Président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Vincent GERBER de ses fonctions de Président et quitus au Président ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Laurent GERBER de ses fonctions de Directeur Général ;
- Nomination de Monsieur Laurent GERBER, en qualité de Président de la Société, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Nomination de Monsieur Vincent GERBER, nouveau Directeur Général de la Société, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

4 5.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Vincent GERBER de ses fonctions de Président de la Société avec effet au 1er décembre 2021 sans indemnité, ni frais de quelque nature que ce soit.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice de ses fonctions de Président dont le mandat est échu ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent GERBER de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 1er décembre 2021 sans indemnité, ni frais de quelque nature que ce soit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de Président, au lieu et place de Monsieur Vincent GERBER, pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

Monsieur Laurent GERBER
Né le 8 juillet 1969 à MULHOUSE (68)
Demeurant 5 Rue du Markstein 68100 MULHOUSE

Lequel déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité lui en interdisant l'exercice.

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans la limite de son objet social.

Les modalités de la rémunération du Président seront fixées ultérieurement. Il est toutefois précisé qu'il aura droit au remboursement de ses frais engagés dans l'intérêt de la société, sur présentation de toute pièce ou justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de Directeur Général, au lieu et place de Monsieur Laurent GERBER, pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

Monsieur Vincent GERBER
Né le 4 mars 1968 à MULHOUSE (68)
Demeurant 5 Allée du Parc 68790 MORSCHWILLER-ME-BAS

Lequel déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité lui en interdisant l'exercice.

Y G.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans la limite de son objet social.

Les modalités de la rémunération du Directeur Général seront fixées ultérieurement. Il est toutefois précisé qu'il aura droit au remboursement de ses frais engagés dans l'intérêt de la société, sur présentation de toute pièce ou justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

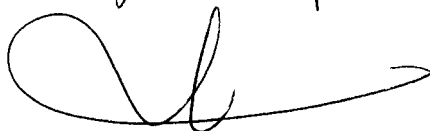
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent GERBER

Signature précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

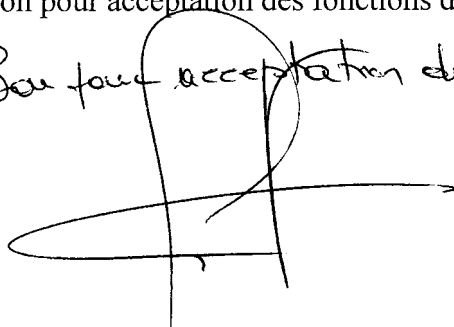


Monsieur Vincent GERBER

Signature précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



h g.